



ARRETE DU MAIRE

N° 2018 - 003

ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE DE TILLY (27510)

Monsieur Patrick JOURDAIN, maire de la Tilly,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983, modifiée, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'Environnement,

Vu le décret n°85-453 du 23 avril 1985, modifié, pris pour l'application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983,

Vu la délibération en date du 25 mars 2009, prescrivant l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU),

Vu la délibération en date du 16 décembre 2011, portant approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lié au PLU,

Vu la délibération en date du 30 juin 2017, portant approbation du PLU,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête,

Vu la décision du Tribunal administratif de Rouen en date du 23 avril 2018,

Et après concertation avec le commissaire enquêteur,

ARRETE

ARTICLE 1

Une enquête publique, relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune de Tilly, se déroulera du jeudi 07 juin 2018 au lundi 09 juillet 2018 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

ARTICLE 2

Monsieur Bernard POQUET, retraité du Ministère de la Défense, est désigné commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Rouen.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie, consultables aux jours et heures habituels d'ouverture au public les lundis et jeudis de 16H00 à 18H00.

Le public pourra prendre connaissance du projet, consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier à Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de Tilly, 15, rue Grande - 27510 Tilly, qui seront annexées au registre. Les observations pourront être également transmises par courriel, sur la messagerie : tilly.plu27@orange.fr.

L'ensemble du dossier sera consultable sur le site Internet municipal : www.tilly-eure.fr.

En outre, il est rappelé que, conformément à l'article R123-9 du Code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du projet auprès de monsieur le maire de la commune de Tilly, dès publication du présent arrêté.

ARTICLE 4

15 jours au moins avant le début de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci, un avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par voie d'affichage, cet avis faisant également l'objet d'une insertion dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Le même avis fera l'objet d'un rappel dans la presse au cours des 8 premiers jours de l'enquête.

ARTICLE 5

M. le commissaire-enquêteur assurera des permanences, en Mairie de Tilly, pour recueillir les observations du public, le :

- jeudi 7 juin 2018, de 15h à 18h,
- samedi 16 juin 2018, de 9h à 12h,
- lundi 9 juillet 2018, de 15h à 18h.

A l'issue du délai prévu à l'article 1 du présent arrêté, le dossier ainsi que le registre d'enquête seront remis au commissaire enquêteur qui clôturera ce dernier, et l'ensemble des pièces jointes, dûment visées par ses soins qui y seront annexées.

Sous huitaine, le commissaire enquêteur communiquera au maire les observations sous la forme d'un Procès-verbal de synthèse, ce dernier disposant de quinze jours pour produire un Mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra le dossier, accompagné de son rapport et des conclusions motivées, à Monsieur le Maire de Tilly.

ARTICLE 6

Une copie du rapport sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Eure et à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rouen.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront également tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Tilly, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le portail Internet de la commune.

ARTICLE 7

Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le préfet de l'Eure,
- Monsieur le commissaire-enquêteur.

Fait à Tilly, le 07 mai 2018,

Le Maire,
Patrick JOURDAIN.

